

Comprendre les données sur l'agriculture et la pêche en Nouvelle-Calédonie

I- L'agriculture

Deux formes d'agriculture coexistent : l'agriculture marchande, insérée dans les circuits commerciaux, et l'agriculture « traditionnelle », majoritairement pratiquée en tribu. Cette forme d'agriculture est d'abord vivrière, mais elle peut également être destinée aux ventes de proximité (marchés communaux, de tribu, vente directe).

La production agricole totale comprend :

- les volumes commercialisés au marché de gros ou déclarés produits
- les volumes écoulés sur des circuits non officiels ou autoconsommés. Ces derniers sont plus délicats à quantifier.

L'évaluation de la production agricole marchande

Pour évaluer la production agricole marchande du territoire, la DAVAR compile deux sources statistiques :

- une enquête mensuelle

Chaque mois, des enquêteurs de la DAVAR ou de l'association Arbofruits collectent auprès de 300 maraîchers et 400 arboriculteurs de la Nouvelle-Calédonie les données relatives aux quantités de fruits et légumes commercialisés le mois précédent, ainsi que leurs prévisions de récolte pour le mois à venir. Cette enquête permet de fournir à la Nouvelle-Calédonie des éléments indispensables à la régulation du marché des fruits et légumes (gestion de quotas d'importation). Elle constitue également un outil de suivi conjoncturel de la première filière de production agricole calédonienne.

- les ventes au marché de gros

Géré par la Chambre d'agriculture, le marché de gros de Ducos a pour mission de favoriser l'écoulement et la commercialisation des fruits, légumes et produits vivriers d'origine locale sur le Grand Nouméa (qui concentre les deux tiers de la population calédonienne). Le marché de gros représente ainsi une plate-forme de commercialisation obligatoire pour toutes les ventes qui ont lieu sur le Grand Nouméa, mais ne comptabilise aucune des ventes réalisées ailleurs sur le territoire.

II- La pêche/l'aquaculture

Comme pour l'agriculture, la pêche professionnelle coexiste avec une pêche non professionnelle (plaisancière et de subsistance).

L'évaluation de la production maritime marchande

Les données sur la production maritime présentées dans cette rubrique regroupent les produits de la pêche professionnelle et de l'aquaculture.

Trois types de pêche professionnelle sont pratiqués en Nouvelle-Calédonie :

- La pêche lagonaire est pratiquée à l'intérieur du lagon avec des embarcations de petite taille. Elle comprend la prise de poissons, de crustacés (crabes, langoustes), de mollusques (trocas en particulier) et d'holothuries. Les holothuries et les trocas sont destinés à l'exportation.
- La pêche côtière est pratiquée à l'extérieur du lagon jusqu'à 12 miles du récif avec des navires polyvalents exploitant les ressources de la pente récifale externe afin de capturer des poissons vivant en eau profonde et des poissons pélagiques des eaux territoriales. Le produit de cette pêche est destiné au marché local.
- La pêche au large ou hauturière est pratiquée dans la ZEE avec des navires palangriers et s'oriente vers la capture de thons, de marlins, de requins makos ou d'espadons. Une partie de cette pêche est destinée à l'exportation et, depuis 2011, à la conserve de thon pour le marché local. Les navires de

pêche professionnelle doivent disposer d'un permis de navigation, d'une autorisation de pêche professionnelle, à jour de son paiement et d'un rôle d'équipage.

A la pêche professionnelle s'ajoute le secteur de l'aquaculture. Il repose principalement sur la « filière crevette », même s'il s'est diversifié à partir de 1999 avec de nouvelles productions : l'ostréiculture et l'élevage d'écrevisses.

Pour avoir une vue d'ensemble de la production maritime marchande de la Nouvelle-Calédonie, l'ISEE regroupe les données de différents organismes :

- le service des affaires maritimes et de la direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie (SMMPM), pour les données de la pêche hauturière et récifo-lagonaire, les huîtres et les écrevisses
- l'ERPA, pour les crevettes

Le SMMPM collecte lui-même ses données auprès d'autres organismes :

- les services techniques des provinces Nord, Sud et îles Loyauté pour la pêche récifo-lagonaire
- la Direction Régionale des Douanes pour les holothuries et les trocas. En effet, cette pêche n'est pas exclusivement réalisée par des pêcheurs professionnels ayant un navire, donc une partie des captures n'est pas prise en compte dans les déclarations provinciales. Ces produits étant totalement destinés à l'exportation, les chiffres présentés sont issus des déclarations douanières faites par les exportateurs.

III- La production agricole ou maritime échappant aux circuits officiels

La pêche non professionnelle (plaisancière et de subsistance) est mal connue. Aucune déclaration n'est demandée aux non professionnels. Or les captures sont ordinairement estimées par le Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes (SMMPM) à 5 000 tonnes par an avec une marge d'incertitude de +/- 1 000 tonnes.

La production agricole non professionnelle, quant à elle, échappe à toute estimation.

Ces activités non déclarées peuvent toutefois être approchées grâce à deux enquêtes de l'ISEE :

- le recensement de la population de 2009 : on dispose ainsi du nombre et des caractéristiques des personnes qui déclarent pratiquer une activité annexe de pêche, d'agriculture ou de chasse). Toutefois, cette source ne donne aucun élément sur les tonnages collectés ou produits.
- l'enquête Budget Consommation des Ménages de 2008, qui a cherché à évaluer l'économie réalisée par l'autoconsommation. Il s'agit notamment des denrées non achetées produites par le ménage pour lui-même, via la cueillette, l'élevage, la chasse, la pêche et le travail aux champs (appelée aussi autoproduction).

Dans l'enquête BCM, cette autoproduction a été valorisée au prix moyen du marché, ce qui a permis d'estimer qu'en 2008, les ménages calédoniens consomment par mois des produits alimentaires non achetés pour une somme équivalente à 18 000 F.CFP. Globalement, c'est l'équivalent de 15 milliards de F.CFP qui échappent ainsi aux échanges économiques formels calédoniens.

Cette source permet d'apprécier le nombre et la situation des ménages qui ont une activité d'autoproduction et d'évaluer la valeur marchande de celle-ci. Elle ne donne toutefois aucun élément sur les tonnages produits ou collectés.

Pour en savoir plus : voir page revenus

Récapitulatif de l'origine des données

Les éléments statistiques sont issus de différentes sources :

Type de données	Source
Production agricole	
fruits et légumes	Ventes au marché de gros + enquête mensuelle de la DAVAR
filières animales	DAVAR d'après les abattages de l'OCEF
Importations agricoles	DAVAR
Production maritime	
pêche récifo-lagonaire	Services techniques des provinces Nord, Sud et îles Loyauté
pêche hauturière (ou palangrière)	SMMPM
crevettes	ERPA
trocas et holothuries	Déclarations douanières réalisées par les exportateurs
écrevisses et huîtres	SMMPM

Précautions

- Les données concernant les produits de la pêche récifo-lagonaire de la province des îles Loyauté sont issues d'unités de transformation et de conditionnement implantées à Lifou et Ouvéa depuis 2012, et ne reflètent qu'une partie de la commercialisation des produits de la pêche.
- Pour l'agriculture comme pour la pêche, il peut exister des différences entre les quantités déclarées et les quantités réellement produites ou pêchées car il s'agit pour la plupart de données de déclaration.